

L'arbitraire au service du statu quo

Rien de ce qui pourrait contrarier ce qui apparaît comme la marche inexorable vers la reconduction du statu quo, c'est-à-dire le maintien de Bouteflika au pouvoir, ne doit être toléré. Surtout pas une marche ou un rassemblement de ceux, leaders de parti, syndicalistes et militants associatifs, qui militent contre la perspective du 5e mandat. Le pouvoir vient de le signifier de manière musclée aux animateurs du mouvement Mouwatana qui avaient prévu de marcher, hier, à Constantine. La manifestation, interdite, a été empêchée par un dispositif policier auquel les Constantinois jurent n'avoir jamais assisté auparavant. Le message que les maîtres de la décision politique ont voulu délivrer est tout à fait clair : d'ici l'élection présidentielle du printemps prochain, voire au-delà, l'opposition doit se résigner au huis clos politique. Notamment celle qui se montre réfractaire au processus électoral en préparation. Les partis ou personnalités qui se proposeront pour le rôle de lièvres auront, eux, assurément, le loisir de battre le pavé lorsque viendra le moment de la campagne électorale. Eux seulement, car les autres, ceux, par exemple, qui souhaiteraient se mobiliser pour le boycott de l'élection présidentielle, seront, comme toujours, interdits de campagne active. Une interdiction qui n'est dictée par aucune loi. Bien au contraire, la loi fondamentale, c'est-à-dire la Constitution, dispose que les citoyens ont le droit à l'expression, en général, et à l'expression politique, en particulier. D'ailleurs, marcher ou se rassembler fait partie des modes d'expression pacifique que les partis et autres militants se sont donné, ici, comme partout ailleurs de par le monde, pour vulgariser et recruter autour de leurs leitmotivs. Interdire cette expression est un arbitraire que rien, absolument rien, ne peut justifier, pas même le risque de troubles à l'ordre public, que les autorités ont pour habitude de convoquer pour justifier leur attitude. Dans les démocraties occidentales, lors des marches, l'ordre public est préservé par la collaboration intelligente des organisateurs de la manifestation avec la police. Les fois où cette collaboration a eu lieu, Alger et comme d'autres grandes villes ont connu des manifestations grandioses sans qu'aucun incident majeur soit enregistré. Aussi, l'interdiction des marches n'obéit pas à des considérations sécuritaires mais procède de choix politiques... contestables, il faut le dire.